Appel à Initiatives pour le développement industriel du site de Provence

Réflexions pour un grand projet d'aménagement.

GERARD GAUTIER
ARCHITECTE d.p.l.g./URBANISTE
domaine de Camp Jusiou route dept.7 -13120 Gardanne tél : 04 42 58 06 58 / port 06 09 95 41 28
e mail : gerard-charles.gautier@wanadoo.fr

Réflexions d'un professionnel architecte/urbaniste, mais aussi forestier, habitant Gardanne et passionné pour le développement de la filière Bois dans notre région et pour la promotion de la construction bois.

POUR MOI, C'EST LE BOIS

Cette réflexion pourrait être aussi portée par l'interprofession Fibois Sud.

En novembre 2018 Uniper a lancé un appel à initiative pour le développement économique de son site de Provence

Environ 22 ha sur la commune de Gardanne et 52 ha sur la commune de Meyreuil

C'est un vrai sujet d'aménagement du territoire qui nécessite une concertation avec les élus, les services de l'état, les citoyens et tous les partenaires économiques.

Le site : communes de Gardanne et Meyreuil

Du charbon à la forêt

Un site industriel chargé d'histoire,
Construite après la guerre dans le cadre du plan Marshall.
Les Houillères de Provence en sont à l'origine, la centrale utilise le lignite issu du puits Gerard à Biver, du puits Z et enfin du puits Yvon Morandat depuis la fermeture de la mine, le charbon est exporté…..

2013, suite au quatrième appel d'offre du CRE, c'est la transformation du groupe 4 par l'utilisation de la biomasse pour 150 MW .
C'était une première en France de par son importance, ce qui a suscité bien des émois ,

Mais :

pour les gestionnaires de nos forêts méditerranéennes souffrant d'une gestion sous développée et d'un manque de sylviculture,

C'était une opportunité à saisir .

Symbolique, avec ses 297 mètres de haut, la cheminée de l'unité charbon domine le territoire depuis 1984. C'est le troisième plus haut monument de France après la pile P2 du viaduc de Millau (343 mètres) et la tour Eiffel (325mètres)...

Le domaine foncier

Propriété privée d'Uniper, plus de 70 ha sont occupés par différentes installations, dont:

-le stockage du charbon pour le groupe 5 : environ 15 ha.

-le stockage du bois pour le groupe 4 biomasse : 5 ha .

-Les installations existantes, qui devront être démantelées et les installations du groupe 4 biomasse vont constituer une contrainte particulière…

pour notre région ,

c'est un domaine foncier considérable qui deviendrait disponible.

Les PLU et le droit des sols

*PLU de Gardanne :zonage UE1 : **strictement réservé aux activités industrielles** avec quelques extensions liées aux dites activités…

*PLU de Meyreuil :différents zonages intéressent ces terrains :

-UEx pour la plus grande partie : **strictement réservé aux activités industrielles**

-2AUEa et 2AUEb : zones insuffisamment équipées réservées au développement futur ces terrains sont pour certains d'entre eux **maintenus à l'état naturel et non artificialisés**.

-UEd pour une parcelle insignifiante…

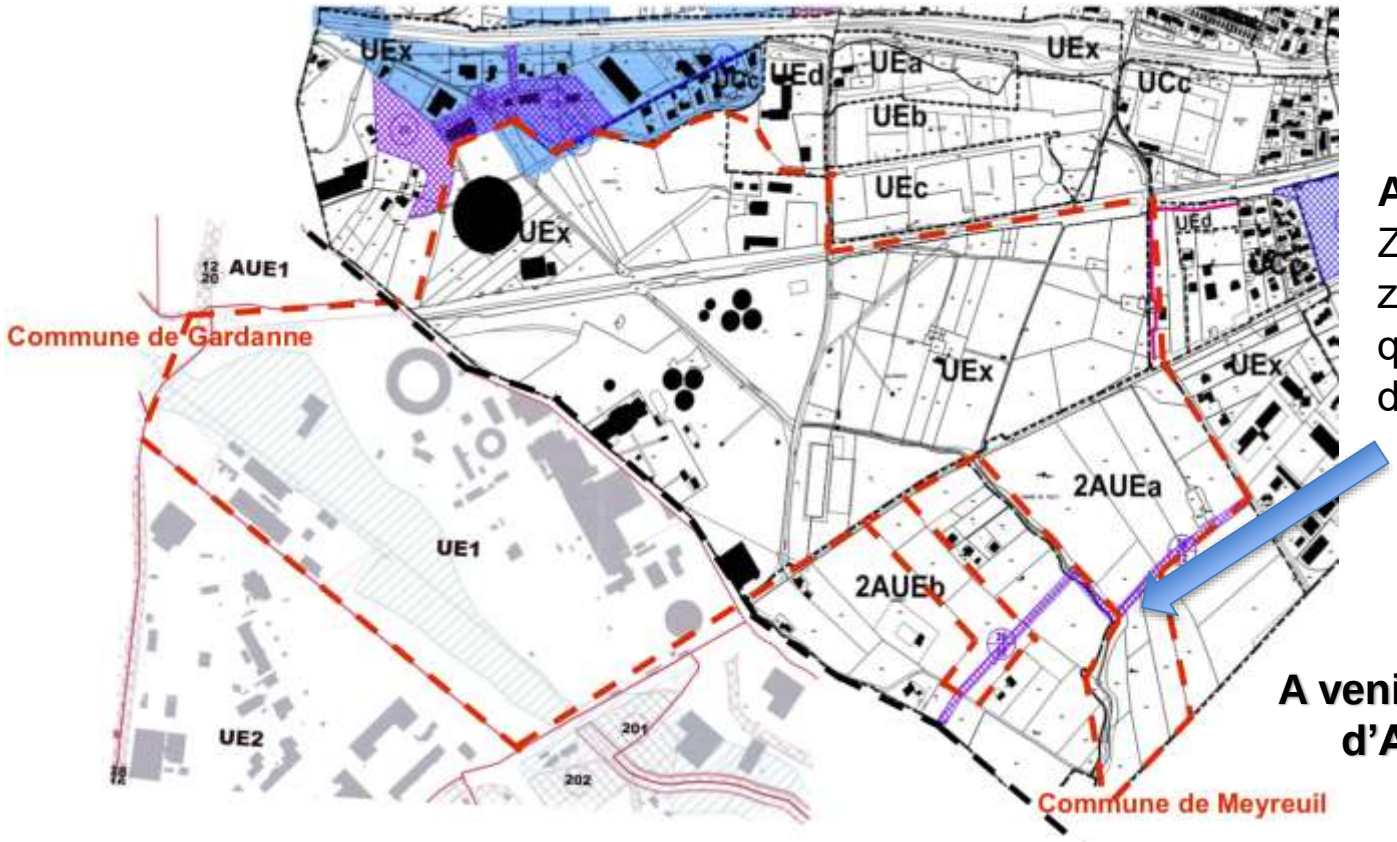

A noter:
Zones 2AUEa et 2AUEb: zones d'anciens champs qui s'étend au delà du domaine foncier d'Uniper

A venir, le PLUi du territoire d'Aix en Provence???

Une situation exceptionnelle au cœur de la Métropole Aix -Marseille

*Il y a sur ce site un capital de terrains déjà artificialisés dont l'aménagement **n'affectera pas l'équilibre des zones naturelles.**

*La convergence du réseau routier venant de l'est, du nord et du sud de la région.

*L'embranchement fer permettant une liaison directe avec toute la Région Sud (et au delà) et le Grand Port Maritime de Marseille-Fos.

*Une desserte optimum par tous les réseaux : RTE, gaz naturel, eau……

Un territoire pourvu de nombreux secteurs d'activités de pointe :
le nucléaire,
la pétrochimie,
la métallurgie,
la microélectronique
Le BTP

et bien d'autres grandes activités industrielles ...

Sans oublier le **tourisme.....**

La conversion du site:

Un choix qui ne serait pas du au hasard….

Avec la disparition du groupe charbon, seule l'activité biomasse caractérisera ce site.

Le bois, matériaux renouvelable par excellence, fait un retour dans notre quotidien, après le bois énergie , c'est le bois construction qui prend une ampleur inégalée(cf JO 2024…) Dans notre région la normalisation du pin d'Alep en bois d'œuvre confirme cette dynamique.

Et pour demain, la chimie verte

Il est raisonnable d'espérer un projet ambitieux et vertueux de conversion de ce site sur le thème de la biomasse et du bois:

une démarche d'aménagement du territoire qui serait bénéfique pour les milieux naturels et l'économie de nos territoires.

En contre point du plus grand centre de recherche d'Europe sur la fusion nucléaire à Cadarache, le site Uniper a la faculté de devenir

le plus grand centre de ressource décarbonée par l'utilisation du bois, de ses molécules et de ses dérivés …

La concentration en un lieu unique de de la filière bois , relais et convergence des autres activités de la filière de la région, permettrait de développer une **économie circulaire** de l'usage des bois et de leurs produits connexes…

Cet ensemble, unique dans notre région viendrait compléter le développement écologique de la ville de Gardanne et constituerait le :

« Le pôle forêt-bois de Provence »

Quelques rappels concernant notre forêt méditerranéenne

Avant la dernière guerre, l'agriculture dominait les espaces naturels,
et la forêt avait de multiples usages, quasiment abandonnés depuis plus de 70 ans:

Le charbon de bois
Les fascines pour les boulangers
Le bois de feu pour se chauffer
Le gemmage pour fabriquer la térébenthine,…….
La construction et les étaies pour les mines
La celluloïd

Pendant les conflits mondiaux les véhicules fonctionnaient au gazogène

Le gemmage : récolte de la sève des pins

Poupée en celluloïd

Poutres de planchers

Tous ces usages ont contribué à ce que la forêt des siècles derniers soit bien moins importante qu'aujourd'hui, leur abandon ,avec la déprise agricole concomitante, a conduit à l'accroissement de la forêt à la fin du XX^{ième} siècle.

2013 1960

Depuis plus de 50 ans: l'accroissement de nos forêts est d' environ 2% par an, nous ne récoltons que 20% de cet accroissement !!!!

C'est donc UNE FORET ENCORE JEUNE, qui nécessite que des travaux sylvicoles soient exécutés , parfois trop tard pour les dépressages , il est temps de faire des éclaircis…….

Notre forêt méditerranéenne, aujourd'hui

Ses trois fonctions (LOF 2001)

Deuxième région forestière de France et pourtant:

-**fonction de production** :une forêt notablement sous exploitée,
-**fonction environnementale**: une forêt carte postale
mais qui offre des services dits éco systémiques: paysages, qualité de l'eau ,qualité de l'air ,maintien des sols ,puits de carbone…...
-**fonction sociale** : une forêt terrain de jeux pour les urbains :

La forêt couvre la moitié du territoire régional et 43% du territoire de la Métropole Aix Marseille Provence

Paradoxalement, alors que notre région est pourvue d'une ressource forestier riche et non utilisée, **il n'y a que peu ou pas d'activités liées à la première et deuxième transformation…** (trop peu ou pas de scieries…)

Une économie forestière en devenir….

-Pendant la période des « 30 glorieuses »,l'industrie pétrochimique a détrôné l'usage du bois .
A Tarascon l'usine de pâte à papier est le seul acheteur …Le prix des bois subi les variations des cours de la pâte à papier !!!!!!
Les propriétaires forestiers publics et privés **n'ont plus les moyens de gérer leurs forêts……**

-Dans la première décennie du 21ième siècle l'arrivée du Bois Energies **va faire bouger les lignes**.
Et plus encore …..
les centrales biomasses issues du CRE 4: Gardanne-Meyreuil et Brignoles

-Plus récemment, le développement du **bois construction** a fait prendre conscience aux forestiers, publics et privés, que les arbres de nos forêts littorales pouvaient avoir un meilleur destin, tout comme leurs cousins des zones de montagne, et

devenir du bois d'œuvre :

Depuis le 14 avril 2018 la commission de normalisation a classé le pin d'Alep conforme pour un usage en structure, via la norme NFB52-001.

« Le pôle forêt-bois de Provence »

Regrouper et mutualiser **toutes les activités liées au bois de l'amont à l'aval** en veillant à ne pas détruire le tissus local existant est un pari possible compte tenu des **infrastructures existantes et de la surface disponible.**

Seule région de France à ne pas avoir d'interprofession Bois, c'est chose faite depuis janvier 2015.

FIBOIS Sud regroupe l'ensemble de la filière : de l'amont à l'aval, des producteurs propriétaires forestiers jusqu'aux aux maitres d'ouvrages et prescripteurs, en passant par les différentes entreprises sans oublier la recherche et le développement .

Fibois Sud pourrait devenir l'interlocuteur référent de cette opération et rassembler les besoins de chacun.

FIBOIS SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

De l'Amont à l'Aval

Le développement du pôle forêt-bois de Provence devra au fil du temps intégrer

toutes les activités liées au bois de l'amont à l'aval , tout un programme:

- Plantations
- Place de dépôt
- Tri de bois
- transformations du bois et de ses connexes
- bois construction
- la chimie du bois
- et aussi le recyclage des bois en fin de vie…

Le **pôle forêt-bois de Provence** permettrait ainsi, au travers de toutes ces activités et ces usages, de **développer toutes les vertus de l'économie circulaire…**

La recherche et le développement devront aussi y avoir une place prépondérante

Esquisse d'un programme

En listant tous les domaines d'activité le programme suivant peut être préfiguré:

L'amont

-Retour aux plantations : Depuis la fin du F.F.N en 1997, les surfaces plantées ont baissé de façon spectaculaire.

Sur les **terrains naturels non artificialisés:**
+ de 4 ha propriété d'Uniper, mais plus du double en zones AUE):

*une activité qui conserverait le statut naturel de ces terrains: pourquoi pas une entreprise pépiniériste développant des semences adaptées au changement climatique, aux taillis à courte révolution, aux plans mycorhizes, etc, etc …

*tout autres activités de recherches en lien avec l'Irstea installée au Tholonet……

-**Une place de dépôt et une plate forme de tri de bois**:
Bien desservie par le réseau routier et embranchée fer, c'est un atout pour desservir les entreprises installées sur place et pour celles installées dans la région.

Pour la centrale, cette utilisation du rail permettrait de ramener, depuis des régions plus éloignées, le bois fatal nécessaire à l'activité de la biomasse.

L'aval

Dans le cadre du quatrième appel d'offre du CRE, la cogénération n'était pas obligatoire :

C'est aujourd'hui le maillon faible du groupe 4 biomasse.

De nombreuses entreprises travaillant le bois et ses dérivés ont besoin de chaleur, c'est une opportunité de regrouper sur ce site le stockage du bois trié issus de la production locale et sa transformation.

-**une scierie,** suite à la normalisation du pin d'Alep, le projet semble tout à fait opportun et serait tout à fait intégré dans le cadre des CTE (Contrats de Transition Ecologique). Ce serait environ 50000 m3 de bois qui pourraient être sciés et séchés sur place (50 à 60 % de connexes issus de sciages seraient restitués à la centrale biomasse).

-un séchoir dans le même contexte.

-**Les entreprises « acteurs »** de la construction bois en pleine évolution :

*Isolation,
*CLT et lamellé-collé,
*panneaux,
*charpentes et menuiseries,
*constructeur de maisons à ossature bois.
*unité de fabrication de palettes,
*négoce du bois,
*mobilier……..

Le recyclage des connexes et des bois en fin de vie

C'est une activité qui pourrait se rationaliser en vue d'une utilisation dans la chaudière de la centrale, il en est de même de la collecte et du traitement des déchets verts et des bois d'élagage…

La R&D

Des activités de R&D pourraient être rattachées à ces entreprises ou à l'université à l'exemple de l'institut de la chimie verte en Poitou-Charente .

N'oublions pas que **la molécule bois est de la même origine que la molécule des énergies fossiles,**
Constatant ce que nos chercheurs ont découvert depuis 70 ans à partir de la pétrochimie, on doit espérer en trouver autant à partir des molécules bois :
encore faut-il chercher et développer la R&D.

Mais la recherche c'est aussi:
l'école d'architecture de Marseille Luminy,
les Arts et Métiers d'Aix-en-Provence,
Le lycée agricole de Valabre tout proche
le centre de forestier de la région Provence Alpes Cote d'Azur

Autres :

Toutes entreprises ayant **besoin de chaleur** et de vapeur.

Les équipements d'accompagnements :

Des équipements d'accompagnements devront être prévus pour permettre une vie harmonieuse des utilisateurs du site :

-restauration.
-hébergements, campus .
-lieux de détente.
-bâtiments de bureaux et coworking

Sans être sur le site d'Uniper, ces équipements pourraient **participer à l'animation des centres urbains des communes voisines.**

Ils pourraient aussi être de nature à créer un interface entre les activités industrielles et les zones voisines habitées

Un projet opportun, réaliste et indispensable

Faisabilité et utilisation du Foncier

En préalable aux études, un état de lieux de l'existant s'impose en intégrant les différentes phases de libération des zones, les déplacements éventuels d'équipement, le démantèlement du groupe charbon.
Les grands espaces qui seront à terme disponibles, **sans porter atteinte aux espaces naturels des communes concernées** est un atout majeur de ce site qui en rend l'aménagement plus simple **et incontestable**.

Suite à cet état des lieux , **un schéma directeur s'impose.**
Il devra être établi en **accord avec le propriétaire** mais aussi avec les services de la Métropole Aix Marseille Provence, des communes concernées, de l'état et notamment en fonction de l'évolution des **PLU des communes et, à terme, du PLUi du territoire d'Aix en Provence.**

Ce schéma directeur devra définir les principes d'aménagement du territoire au sens large et intégrer l'ensemble des impacts de Pôle Forêt-Bois de Provence sur l'environnement immédiat en matière d'emplois, de développement urbain et de mobilité.
La faisabilité technique d'une telle opération sera néanmoins conditionnée par les études de commercialisation indispensable pour la valorisation de ces terrains libérés…

Viabilité économique et création d'emplois :

Les grands secteurs d'activité sont tous représentés dans le département et dans la région,

seule l'activité liée au bois n'a pas son pôle d'activité dédié…

Compte tenu de sa faible activité en région Sud Provence Alpes Cote d'Azur malgré ses 8280 emplois,

La filière Bois est le seul acteur économique qui est capable d'un taux de progression exceptionnel.

De l'amont à l'aval des progrès considérables sont à réaliser :

-**Nos forêts sont sous exploitées** bien que la ressource soit tout à fait présente.
Une meilleure gestion et un tri du bois permettront à ces espaces naturels d'être **moins vulnérables face aux effets du changement climatique et des incendies.**
Le bois d'œuvre, le bois énergie et la trituration pour la papeterie sont parfaitement complémentaires dans le cadre d'une gestion durable raisonnée.

-**La construction bois** : trop peu de réalisations chez nous par rapport à d'autres Régions de France.
-Un seul promoteur immobilier : Nexity est un pionnier local avec sa filiale Y-WOOD, (réalisations à Marseille, Aix en Provence, Vitrolles et Nice, en cours…)
-Pour les constructions publiques le bilan semble un peu meilleur.

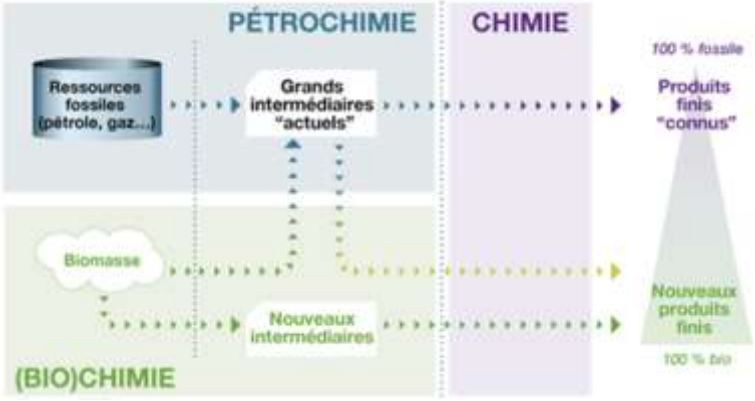

-**La chimie verte** est en plein balbutiement et, comme partout en France, il est nécessaire de rattraper de toute urgence le temps perdu…

Un accompagnement est il indispensable ?
L'Etat prévoit de s'engager au travers des CTE, cependant des mesures beaucoup plus radicales d'incitation à l'installation d'entreprises ne seraient elles pas de nature à accélérer le processus de développement de ce pôle Forêt Bois de Provence?

Les créations d'emplois issus du développement de ces activités seront à la mesure de leurs taux de progression…

L’impact environnemental .

L’impact environnemental de cette opération d’aménagement doit être considéré sous deux angles :
-l’impact direct sur le site
et
-l’impact induit sur la région

-impact direct:
*L’utilisation de terrains déjà artificialisés, ne va créer aucun impact sur l’équilibre des zones naturelles .Le retour des zones non artificialisées de ce foncier à un usage naturel (pépinières, …) contribuera à valoriser des espaces aujourd’hui sans usage agricole. ….
*La remise en fonctionnement de l’usage du rail et l’économie circulaire de l’ensemble du site va contribuer à une réduction des flux de transports et une **mobilité plus décarbonée.**

*Tous les bâtiments seront en **construction bois,** labellisées HQE BDM, à énergie positive et chantiers propres, avec obligation d’équiper toutes les toitures de panneaux photovoltaïques…(RT 2020)

De la plantation des arbres aux bois en fin de vie,
un cycle vertueux d’économie circulaire…

-impact induit:

Le Pôle Foret Bois de Provence doit permettre la mise en valeur dans notre région de toutes ces énergies portées aujourd'hui de matière atomisées par des « pionniers ».

Ces pionniers, regroupés en un lieu dédié, susciteront une accélération du processus et donneront vie à de véritables incubateurs d'innovation en matière d'utilisation du bois :

matériau renouvelable par excellence …

le développement et la promotion de procédés nouveaux, l'accélération de leurs usages provoquera à terme un impact induit, sur les usages et les pratiques, sur la mobilité et sur les constructions de la région.

Après ces quelques réflexions destinées à faire rêver, qui va porter, assumer et promouvoir

le Pôle Forêt-bois de Provence ????

Je vous remercie de votre attention